

Mairie de CHAILLEY 			DELIBERATION 0001 / 2025	Objet : <b>RESSOURCES HUMAINES</b>  Création de postes Rédacteur
			Séance du <b>27/01/2025</b>	
MEMBRES CONSEIL			<b>Etaient présent :</b> Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint, Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mesdames Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE  <b>Etaient absents excusés :</b> M. Hervé CYGANKO pouvoir à M. Guinet-Baudin, Mme Ismérie BRUNAT pouvoir à M. Boquant, M. Patrice DOYEN pouvoir à M. Renault, Mme Nathalie LAMBERT, Mme Viviane ROUSSEL  <b>Secrétaire de séance :</b> M. Stéphane BOQUANT	
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
15	14	9+3		
DATE DE CONVOCATION  22/01/2025				
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification du 28 JAN. 2025				

**Visa :**

- \*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- \*Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 523-1 et L 523-5
- \*Vu la loi N° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, notamment son article 2
- \*Vu le décret n° 2012-924 du 30 Juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux en particulier les articles 8, 27 et 28
- \*Vu le décret 2010-329 et 2010-330 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.
- \*Vu le décret N° 2024-826 du 16 Juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et la promotion interne des secrétaires généraux de mairie.

**Exposé :**

- \*Vu la délibération du 27 février 2024 créant 2 postes de Secrétaire Générale de Mairie
- \* Considérant l'arrêté du Centre de Gestion de l'Yonne du 22 Novembre 2024 fixant la liste d'aptitude au grade de Rédacteur par voie de promotion interne dérogatoire au titre de l'année 2024

A compter de ce jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1/ Décide, à compter de ce jour, la création d'un poste de REDACTEUR, catégorie B, à temps complet

2/ Dit que la ou les personne.s recrutée.s bénéficiera.ont des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre. (RIFSEEP...)

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le

ID : 089-218900694-20250127-0002\_2025-DE

S<sup>2</sup>LO

3/ Autorise que cet emploi soit éventuellement pourvu par un contractuel, dans les conditions définies ci-après, qui sera recruté sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique

4/ Dit que le poste comporte une responsabilité ou une technicité particulière et donne droit à un complément de rémunération appelé Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) à hauteur de 30 points.

5/ D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,

6/ Autorise le maire à recruter et/ou à nommer les agents ayant la qualification requise et à signer tous les documents y afférents.

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont  
Signé tous les membres présents

Le Maire

Philippe GUINET BAUDIN

